



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 2 juillet 2014 à 19 h
Parc Elgar, 260, rue Elgar**

PRÉSENCES :

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Winner, directeur d'arrondissement par intérim
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement
Monsieur Jude Bergeron, chargé de communication

CA14 210256

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 2 juillet 2014, à 19 h, avec la modification suivante :

- Retrait de l'item 20.01 : *Accorder un contrat au montant maximal de 76 451,48 \$, incluant les taxes, à la firme Construction Urbex inc. pour la fourniture et l'installation de passerelles et de quais modulaires flottants - Appel d'offres sur invitation 14-13700 (2 soumissionnaires).*

10.01

CA14 210257

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2014, à 19 h.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014 du conseil d'arrondissement de Verdun soit par les présentes considéré comme lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

10.02

CA14 210258

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 27 mai 2014, à 18 h, portant sur le projet de Règlement de zonage 1700-98.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le mardi 27 mai 2014, à 18 h, portant sur le projet de Règlement 1700-98, soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

10.03

RETOUR SUR LES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers font un retour sur les questions découlant de la dernière séance du conseil d'arrondissement.

CA14 210258.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 17 pour se terminer à 20 h 26; 18 personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1. Madame Marie-Michèle Mondor dépose un document relativement à l'appui au développement de logements sociaux sur le site Gaétan-Laberge;
2. Madame Nina Bussé Gould du Comité pour la protection du patrimoine – Île-des-Sœurs (CPP-IDS) dépose un photomontage pour souligner ses priorités à L'Île-des-Sœurs – le milieu naturel et le milieu bâti.

À 20 h 27, le maire Jean-François Parenteau indique la suspension de la séance.

À 20 h 47, la séance reprend.

CA14 210259

Accepter le projet révisé du lieu culturel de proximité dans l'Édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude de faisabilité réalisée par les professionnels du projet initial et mandater la Division de l'ingénierie pour demander les coûts auxdits professionnels pour la révision des plans en vue d'un appel d'offres pour la réalisation dudit projet en 2015. (1141357002)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accepter le projet révisé du lieu culturel de proximité dans l'édifice Guy-Gagnon, tel que présenté dans le rapport d'étude faisabilité réalisée par les professionnels du projet initial;
2. DE mandater la Direction de l'ingénierie à demander les prix pour la révision des plans et devis en vue d'un appel d'offres pour la construction dudit projet.

12.01 1141357002

CA14 210260

Résolution relative à la nouvelle école de L'Île-des-Sœurs.

CONSIDÉRANT la construction prévue d'une nouvelle école primaire sur le terrain 5 291 448 dans le quartier de L'Île-des-Sœurs;

CONSIDÉRANT la volonté maintes fois exprimée par les élus du Conseil de préserver l'intégrité du parc de la Fontaine adjacent à la nouvelle école;

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil d'arrondissement réitère son intention de préserver l'intégrité du parc de la Fontaine et de refuser toute demande d'agrandissement de la nouvelle école primaire du quartier de L'Île-des-Sœurs sur le terrain 5 291 448 et dans le parc de la Fontaine.

12.02

CA14 210261

Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la modernisation du système de filtration et de plomberie du Natatorium de Verdun, au prix total de 1 424 142,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public S14-009 (5 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire à l'arrondissement Verdun au montant de 798 000 \$. (1143678002)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 1 424 142,32 \$ pour la modernisation du système de filtration et de plomberie du Natatorium de Verdun le cas échéant;

2. D'accorder à Groupe Mécano inc., le contrat à cette fin, soit au prix de sa soumission au montant de 1 424 142,32 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-009;
3. D'autoriser un virement budgétaire de 386 000 \$ du plan triennal d'immobilisations (PTI) supplémentaire 2013 (CM13 0133) et(CE14 0409) ainsi que 412 000 \$ du PTI de la Direction des sports (CE14 0343) vers le PTI de l'arrondissement Verdun, pour la modernisation du système de filtration et de plomberie au Natatorium de Verdun et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1143678002

CA14 210262

Accorder un contrat à Nedco Québec pour l'acquisition de lampadaires DEL pour le boulevard de l'Île-des-Sœurs, le boulevard René-Lévesque et la piste cyclable à l'arrière du 911, boulevard René-Lévesque (accès à l'Estacade), au prix total de 65 532,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13728 (7 soumissionnaires). (1146459006)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 65 249,12 \$, contingences et taxes incluses, pour l'acquisition de lampadaires DEL qui seront installés sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs, le boulevard René-Lévesque et le long de la piste cyclable à l'arrière du 911, boulevard René-Lévesque;
2. D'accorder à Nedco, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 65 249,12 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13728;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement indiqué.

20.03 1146459006

CA14 210263

Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative pour le boulevard LaSalle Phase III, arrondissement de Verdun - Dépense totale de 54 011,35 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres sur invitation C14-004 (3 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin. (1146459008)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 54 011,34 \$, contingence et taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative pour le projet de réfection du boulevard LaSalle Phase III (S14-004);
2. D'accorder à G&S Consultants, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 54 011,34 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation C14-004;

3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1146459008

CA14 210264

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la réfection du boulevard LaSalle, entre le 7000, boulevard LaSalle et la limite de l'arrondissement (Fayolle) - Dépense totale de 1 191 329,40 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 1 156 630,48 \$ + incidences : 34 698,92 \$) - Appel d'offres public S14-004 (6 soumissionnaires). (1146459009)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 1 191 329,40 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la réfection du boulevard LaSalle entre le 7000, boulevard LaSalle et la limite de l'arrondissement (Fayolle);
2. D'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 1 156 630,48 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres S14-004;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.05 1146459009

CA14 210265

Augmenter le contrat de Sintra inc. (Région Rive-sud) pour les travaux de reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée), d'un montant de 84 934,34 \$. Le prix total du contrat passe donc de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, taxes incluses. (1146459010)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'avancée de trottoir sur la rue Wellington et l'ajout de onze arbres, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ÉGALEMENT RÉSOLU :

DE demander au conseil d'agglomération :

D'approuver la dépense additionnelle de 84 934,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'avancée de trottoir sur la rue Wellington et l'ajout de onze arbres, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc - égout - chaussée) et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 \$ à 4 785 817,41 \$, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

20.06 1146459010

CA14 210266

Approuver la grille standard d'évaluation et de pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels de 25 000 \$ et plus. (1146459011)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver la grille d'évaluation pour les services professionnels d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale pour les projets.

20.07 1146459011

CA14 210267

Accorder un contrat à 9165-1364 Québec inc./Les Toitures Techni-Toit, pour la réfection de la toiture au Centre communautaire Marcel-Giroux, au prix total de 285 827,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public S14-010 (9 soumissionnaires). (1143678001)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 285 827,85 \$ pour la réfection de toiture au Centre communautaire Marcel-Giroux, le cas échéant;
2. D'accorder à 9165-1364 Québec inc./Les Toitures Techni-Toit, le contrat à cette fin, soit au prix de sa soumission au montant de 285 827,85 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-010;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement indiqué. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

20.08 1143678001

CA14 210268

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa Majesté la Reine du chef du Canada, encadrant des activités archéologiques à réaliser sur les lots 4 083 745, 4 458 911, 1 859 634, 1 860 778, 1 860779 et 3 891 535 (ptie) du cadastre du Québec (site Le Ber). (1142192006)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa Majesté la Reine du chef du Canada encadrant des activités archéologiques à effectuer par sa Majesté et ses mandataires, sur les lots 4 083 745, 4 458 911, 1 859 634, 1 860 778, 1 860779 et 3 891 535 (ptie) du cadastre du Québec (site Le Ber);
2. D'autoriser monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement, et madame Caroline Fisette, secrétaire d'arrondissement, à signer au nom de la Ville de Montréal, le projet d'entente et tous les documents qui y sont liés.

20.09 1142192006

CA14 210269

Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 mai 2014. (1140774016)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 mai 2014, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1140774016

CA14 210270

Dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de mai 2014. (1140774018)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de mai 2014.

30.02 1140774018

CA14 210271

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de mai 2014. (1140774017)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de mai 2014.

30.03 1140774017

CA14 210272

Accorder une contribution financière de 31 113 \$, pour l'année 2014-2015, à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approuver le projet de convention. (1143461011)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière de 31 113 \$, pour l'année 2014-2015, à la Concertation en développement social de Verdun, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. D'autoriser le versement de 31 113 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (F 147535) à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. DE mandater monsieur Normand Houle, chef de la Division des loisirs et des événements, à signer ledit protocole et tout autre document pertinent pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, ainsi que pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

30.04 1143461011

CA14 210273

Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 8,74 km pour l'exercice financier 2013-2014, dans l'arrondissement de Verdun, totalisent 20 161 \$ et demander le versement final de la subvention du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte pour l'année 2013-2014. (1142198005)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 8,74 km, pour l'exercice financier 2013-2014, dans l'arrondissement de Verdun, totalisent 20 161,00 \$ et demander le versement final de la subvention du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte pour l'année 2013-2014.

30.05 1142198005

CA14 210274

Accorder une contribution financière, non récurrente, de 2 500 \$ à la Concertation en développement social de Verdun, pour la mise à jour du portrait statistique de Verdun. (1143461038)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière, non récurrente, de 2 500 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV), pour la mise à jour du portrait statistique de Verdun;
2. D'autoriser le versement de 2 500 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) (F 147535) à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements requis.

30.06 1143461038

CA14 210275

Accorder une contribution financière, non récurrente, de 2 000 \$ à Action Prévention Verdun pour la réalisation d'un projet de médiation, conditionnellement à l'appui du ministère de la Sécurité publique pour ce projet. (1143461039)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière, non récurrente, de 2 000 \$ à Action Prévention Verdun pour la réalisation d'un projet de médiation, conditionnellement à l'appui du ministère de la Sécurité publique pour ce projet;
2. D'autoriser le versement de 2 000 \$ à Action Prévention Verdun (F 266800) à cet effet, après réception des pièces justificatives;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements requis;
4. DE mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

30.07 1143461039

CA14 210276

Accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme Manna Verdun, pour assurer la pérennité des opérations de la banque alimentaire. (1143461040)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme Manna Verdun Food Bank pour assurer la pérennité des opérations de la banque alimentaire;
2. D'autoriser le versement de 5 000 \$ à l'organisme Manna Verdun Food Bank (F 329087) à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements requis;
4. DE mandater monsieur Normand Houle, chef de la Division des loisirs et des événements, pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

30.08 1143461040

CA14 210277

Accorder une contribution financière, non récurrente, de 20 000 \$ à l'Ancre des jeunes, pour leur projet de jardin éducatif sur le toit de leur immeuble situé au 3565, boulevard LaSalle. (1143461041)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière, non récurrente, de 20 000 \$ à l'Ancre des jeunes pour la réalisation de leur projet de jardin éducatif sur le toit de leur immeuble situé au 3565, boulevard LaSalle, conditionnellement à ce que le toit rencontre les critères de conformité nécessaires à la réalisation de ce type de projet;
2. D'autoriser le versement de 20 000 \$ à l'Ancre des jeunes (F 129392) à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements requis;
4. DE mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés;
5. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.

30.09 1143461041

CA14 210278

Modification de l'endroit de la tenue de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2014, à 19 h.

ATTENDU QUE conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19,) le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 3 décembre 2013, le calendrier et le lieu des séances pour l'année 2014;

ATTENDU QUE conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil peut fixer par résolution un autre endroit sur le territoire de la municipalité qu'il peut changer de la même manière quand il le juge à propos;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux de réfection se déroulent sur le boulevard LaSalle et ne seront pas achevés avant septembre 2014;

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE modifier l'endroit de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 septembre 2014 afin qu'elle se tienne au parc Monseigneur -J:A.-Richard.

30.10

CA14 210279

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'agrandissement latéral du bâtiment situé au 7470, rue Ouimet. (1142600044)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.8 du Règlement de zonage 1700, en tenant compte des critères proposés, l'émission des permis visant l'agrandissement du bâtiment, tel que montré sur les plans et élévations préparés par Philippe St-Germain, architecte, datés du 13 mai 2014, estampillés et signés par la Division de l'urbanisme, le 16 juin 2014 – demande de permis d'agrandissement numéro 3000762766.

40.01 1142600044

CA14 210280

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'ajout de deux lucarnes et d'un abri d'auto attaché au bâtiment situé au 1794, rue Parkdale. (1142600045)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.8 du Règlement de zonage 1700, en tenant compte des critères proposés, l'émission des permis visant l'agrandissement du bâtiment, tel que montré

sur les plans et élévations préparés par Éric Laberge, technologue, pages 1/8 à 6/8, datés du 21 mai 2014, estampillés et signés par la Division de l'urbanisme, le 11 juin 2014 – demande de permis d'agrandissement n° 3000767555.

40.02 1142600045

CA14 210281

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne hors standard sur auvent, sur le bâtiment situé au 6500, boulevard LaSalle (Luncheonette 21). (1142600038)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.16 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation d'une enseigne sur auvent au 6500, boulevard LaSalle (Luncheonette 21), telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Enseignes Paro et reçu par la Division de l'urbanisme le 11 juin 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale 3000771955.

40.03 1142600038

CA14 210282

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne à plat et d'oriflammes dans le secteur centre-ville, sur le bâtiment situé au 4025, rue Wellington (Reitmans). (1142600039)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.12 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation d'enseignes au 4025, rue Wellington (Reitmans), telles qu'elles sont montrées sur les plans préparés par Déco Signalisation et reçus par la Division de l'urbanisme le 11 juin 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale 3000769773.

40.04 1142600039

CA14 210283

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne à plat et d'une oriflamme dans le secteur centre-ville, sur le bâtiment situé au 4643, rue Wellington (Doyle optométristes et opticiens). (1142600040)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.12 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation d'enseignes au 4643, rue Wellington (Doyle optométristes et opticiens), telles qu'elles sont montrées sur les plans préparés par Alain Codère et reçus par la Division de l'urbanisme le 12 juin 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale 3000768360.

40.05 1142600040

CA14 210284

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre la transformation, pour y aménager 16 logements, d'un bâtiment situé au 3805, rue de Verdun. (1142600042)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu des articles 20 et 21 du projet particulier adopté par résolution CA14 210201, en tenant compte des critères proposés, l'émission des permis visant la modification du bâtiment, tel que montré sur les plans et élévations préparés par Michel G. Langlois, architecte, pages A-001, A-010, L-100, L-110, A-100 à A-401 et A-600, datés du 12 mai 2014, estampillés et signés par la Division de l'urbanisme, le 11 juin 2014 – demande de permis de transformation n° 3000771975.

40.06 1142600042

CA14 210285

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre la modification des ouvertures du mur arrière du bâtiment situé au 3, rue André-Prévost. (1142600043)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 347 du Règlement de zonage 1700, en tenant compte des critères proposés, l'émission des permis visant la modification du bâtiment, tel que montré sur les plans et élévations préparés par Julie Péloquin et Raphaël Lapointe, propriétaires, pages 5 à 6, estampillés et signés par la Division de l'urbanisme, le 11 juin 2014 – demande de permis de rénovation n° 3000770883.

40.07 1142600043

CA14 210286

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée hors standard sur le bâtiment situé au 201, rue Berlioz (La Station). (1142600041)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.16 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation d'une enseigne détachée au 201, rue Berlioz (La Station), telle qu'elle est montrée sur les plans préparés par FABG architectes et reçus par la Division de l'urbanisme le 11 juin 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne 3000756759.

40.08 1142600041

CA14 210287

Second projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition d'une maison unifamiliale d'un étage et la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 5 logements pour le bâtiment situé au 3856, rue Evelyn (Lot 1 154 245). (1142600032)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant la démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 5 logements sur le lot 1 154 245, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 154 245 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment portant le numéro 3856, rue Evelyn, est autorisée afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et d'un maximum de 5 logements sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger au nombre maximal de 3 logements prescrit à la grille des usages et normes H02-76. Il est également permis de déroger aux articles 34, 156, 157, 158, 159, 160, 160.1, 163, 184, 200.2 et 202.2. Le projet ne sera pas soumis à la procédure de PIIA prévue à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS LIÉES À LA DÉMOLITION

3. La démolition du bâtiment identifié par le numéro 3856, rue Evelyn, existant le 3 juin 2014 est autorisée.

4. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la première demande de permis de construction.

5. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

6. Si les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage ne commencent pas dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition du bâtiment principal, le terrain doit être remblayé, nivelé et gazonné.

Les travaux de démolition comprennent l'enlèvement du toit, des murs extérieurs et des cloisons intérieures d'un bâtiment.

SECTION III

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

7. Le bâtiment autorisé doit comprendre un maximum de 5 logements. L'aménagement et l'occupation d'un logement en sous-sol sont autorisés.

8. La hauteur d'un bâtiment doit être de 3 étages, excluant la construction hors toit habitable sur le toit.

9. Le toit du bâtiment doit être plat et constitué d'un matériau de revêtement de couleur permettant de réfléchir la lumière, tel le blanc ou le gris pâle.

10. Le toit du bâtiment doit comporter des bacs de plantation ayant un substrat permettant d'y faire croître des plantes, arbustes ou arbres, vivaces ou annuelles. La superficie totale des bacs servant à la plantation doit être d'un minimum de 10 m².

11. Les matériaux suivants sont autorisés :

- a) pour le revêtement extérieur de la façade et du mur arrière, la brique d'argile de format métrique, format Québec ou format standard, le bois teint ou peint et le métal;
- b) pour le revêtement des parties visibles des murs latéraux mitoyens, la brique d'argile employée pour la façade;
- c) pour les balcons, le fer forgé, l'aluminium soudé et l'acier galvanisé;

12. Une construction hors toit habitable, située au-dessus du troisième étage, est autorisée aux conditions suivantes;

- a) sa superficie totale est inférieure à 50 % de celle de l'étage immédiatement inférieur;
- b) elle est en retrait de 3 m par rapport à tout mur donnant sur une rue publique;
- c) elle est recouverte de panneaux de métal ou de bois peint, torréfié ou teint pour ses murs faisant face à la rue et à la ruelle;
- d) son toit est constitué d'un matériau de revêtement de couleur permettant de réfléchir la lumière, tel le blanc ou le gris pâle.

13. Un escalier extérieur installé en cour avant doit mener au deuxième étage.

14. Les fenêtres coulissantes sont interdites sur une façade visible depuis une voie publique adjacente au terrain. Une fenêtre et une porte peuvent comporter une imposte ou une partie fixe.

15. La demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du terrain, incluant les cases de stationnement, les terrasses privées, les bacs de plantation et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

16. Les végétaux mentionnés à l'article 15 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION IV

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

17. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section:

- 1° une construction, incluant l'aménagement paysager;

- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à l'apparence extérieure du bâtiment visible de la voie publique adjacente au terrain;
- 4° une modification à son implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

18. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine s'insérant à la rue Evelyn;
- 3° permettre la réalisation de logements destinés à tous les types de clientèle, dont certains s'adressant à la clientèle familiale;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbains;
- 5° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

19. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine réinterprétant les caractéristiques architecturales présentes sur la rue Evelyn;
- 2° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
- 3° les élévations de la façade et du mur arrière du bâtiment doivent être similaires aux plans de l'annexe B;
- 4° la brique utilisée pour la façade doit tendre à se conformer à la brique d'argile Mayo blend de Belden;
- 5° la brique utilisée pour le mur arrière doit tendre à se conformer à la brique d'argile Manganese ironspot velour de Endicott;
- 6° souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement de l'escalier en façade;
- 7° favoriser la percolation de l'eau dans le sol quant à l'aménagement des cases de stationnement et de l'aménagement paysager;
- 8° maximiser les plantations sur les espaces libres du terrain;
- 9° maximiser l'éclairage naturel des logements, notamment celui du sous-sol;
- 10° favoriser une implantation de la construction hors toit minimisant les impacts sur l'ensoleillement des cours arrières des voisins immédiats.

SECTION VI

DÉLAI DE RÉALISATION

20. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Certificat de localisation du terrain préparé le 10 octobre 2000 par M. Sylvain Ladouceur, arpenteur-géomètre, minute 10 014, estampillé en date du 16 mai 2014 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plans et élévations du bâtiment, pages 10 à 22, préparés le 25 avril 2014 par Jean-Philippe Grenier, et estampillés en date du 21 mai 2014 par la Division de l'urbanisme

40.09 1142600032

CA14 210288

Octroyer diverses subventions, sous forme de gratuité, pour les équipements requis et édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1143461036)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'octroyer, une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur de 4 179,50 \$, toutes taxes comprises, le cas échéant, à l'organisme Grandir sans frontières pour l'utilisation des équipements requis lors du pique-nique organisé le samedi 23 août 2014 au parc du Souvenir;
2. D'octroyer, une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur de 1 135,81 \$, toutes taxes comprises, le cas échéant, à l'organisme Coopérative Jeunesse de Services de Verdun pour l'utilisation des équipements requis lors de l'ouverture officielle de la saison 2014 prévue le jeudi 10 juillet 2014 au parc Grenier;
3. D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date(s)
Programmations des événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Verdun a) Fête des Voisins b) Zone sports c) Zumbathon de la Clinique Réadaptation Universelle LaSalle	divers lieux selon la programmation	selon les dates et horaires proposés pour chacune des activités
Pique-nique public organisé par l'organisme Grandir sans frontières dans le cadre d'un événement de sensibilisation de développement durable lié à la gestion des déchets électroniques	parc du Souvenir	le samedi 23 août 2014 de 11 h à 17 h
Ouverture officielle et lancement de la saison 2014 de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) de Verdun	parc Grenier	le jeudi 10 juillet 2014 de 17 h à 20 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public;
- Règlement RCA10 210005 régissant les ventes-débarras.

40.10 1143461036

CA14 210289

Amender la résolution CA14 210252 afin de mettre à jour les subventions octroyées, sous forme de gratuité, ainsi que certains renseignements concernant les événements publics extérieurs organisés par les organismes mentionnés au présent sommaire addenda. (1143461035)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'amender la résolution CA14 210252 afin de mettre à jour les subventions octroyées sous forme de gratuité, ainsi que certains renseignements concernant les événements publics extérieurs organisés par les organismes mentionnés au présent sommaire addenda, comme suit :
2. D'octroyer, une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur de 5 869,20 \$, toutes taxes comprises, le cas échéant, à la Société St-Jean-Baptiste Section Marguerite-Bourgeois de Montréal pour l'organisation de la Fête familiale qui se tiendra au parc de l'Honorable-George-O'Reilly, le mardi 24 juin 2014, de 11 h à 21 h, pour les équipements requis;
3. Cependant, les frais reliés à l'affectation du personnel (électricien en devoir) pour assurer le branchement électrique sont payables par l'organisme;
4. D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au sommaire addenda :

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date(s)
Fête familiale de la Société St-Jean-Baptiste Section Marguerite-Bourgeois de Montréal	parc de l'Honorable-George-O'Reilly	le mardi 24 juin 2014 de 11 h à 21 h
Compétitions de la Coupe Espoir organisées par le Club de waterpolo Tiburon	- Natatorium de Verdun	les jeudi et vendredi, 7 et 8 août 2014, de 8 h à 15 h les samedi et dimanche, 16 et 17 août 2014, de 8 h à 18 h.
Association du Soccer mineur de Verdun - Tournoi de soccer pour adultes	parc Beurling	le vendredi 18 juillet 2014 de 18 h à 22 h, les samedi et dimanche 19 et 20 juillet 2014 de 8 h à 22 h heures permises pour la vente de boissons alcoolisées prolongées de 19 h à 22 h aux dates et heures précitées, sous certaines conditions

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public;
- Règlement RCA10 210005 régissant les ventes-débarras.

40.11 1143461035

CA14 210290

Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington. (1143461037)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'octroyer des subventions, sous forme de gratuité, à la Société de développement commercial (SDC) Wellington, comme suit :
 - d'une valeur estimée à 133 \$ pour l'occupation du domaine public et l'utilisation des services requis dans le cadre de la Fête de quartier organisée par la Société de développement commercial Wellington, en collaboration avec les marchands verdunois et l'organisme Action Prévention Verdun, à La Station, maison intergénérationnelle.
2. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington suivantes :
 - pour l'aménagement d'un coin de réparation de vélos aux abords du kiosque d'information promotionnelle installé sur la piste cyclable à la jonction de la rue Galt et de l'allée des Brises-du-Fleuve, selon l'horaire suivant : du mercredi au vendredi de 11 h à 19 h ainsi que les samedis et dimanches de 10 h à 18 h, du vendredi 4 juillet au vendredi 29 août 2014, et ce, conditionnellement à ce que le kiosque de réparation de vélos soit opéré par un organisme à but non lucratif reconnu par l'Arrondissement, tel que *Toujours ensemble*.
 - pour la fête de quartier organisée à La Station, maison intergénérationnelle, le samedi 6 septembre 2014.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
 - Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public.
3. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.

Le kiosque de réparation de vélos sera ouvert :

Deux à trois employés seront affectés sur le site. En tout temps, il y aura, au minimum d'un employé de *Sport campus* et un jeune de l'organisme *Toujours ensemble*. Les profits amassés seront remis à l'organisme.

L'aménagement sera essentiellement composé du conteneur de la SDC Wellington. Celui-ci aura, lors des jours d'ouverture, une de ses portes ouvertes, parallèle à la piste cyclable (voir le plan en annexe). Derrière elle, l'équipe de vélo pourra y fixer ses outils, ainsi ils seront cachés du public, ce qui facilitera le rangement pour la nuit. Pour effectuer les réparations, nous installerons un *easy up* aux couleurs de *Sport campus*, sous lequel les réparations seront faites. La nuit, tout l'équipement retournera dans le conteneur.

40.12 1143461037

CA14 210291

Avis de motion - Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus. (1142192002)

Le conseiller Pierre L'Heureux donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté le règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus.

41.01 1142192002

CA14 210292

Dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour les périodes du 1^{er} au 30 avril 2014 et du 1^{er} mai au 31 mai 2014. (1146704003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour les périodes du 1^{er} au 30 avril 2014 et du 1^{er} au 31 mai 2014.

50.01 1146704003

CA14 210293

Nommer monsieur Pierre Winner à titre de directeur d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun à compter du 3 juillet 2014. (1141324001)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE nommer monsieur Pierre Winner à titre de directeur d'arrondissement de Verdun à compter du 3 juillet 2014.

50.02 1141324001

CA14 210294

Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2014. (1142678012)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame la conseillère Marie-Eve Brunet soit désignée comme maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2014.

51.01 1142678012

CA14 210295

Documents divers. (1142678011)

SOUMIS les documents suivants :

1. Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux incluant les demandes de permis suivantes :

9299-8046 Québec inc.
RESTAURANT JAWNIES
6201, rue Bannantyne
Montréal (Québec)
H4H 1J4
Dossier : 320-507

1 Restaurant pour vendre
Permis additionnel
1 Restaurant pour vendre
sur terrasse
(suite à une cession)
(Conforme).

9231-9367 Québec inc
RESTAURANT LA MARINADE
6015, rue de Verdun (nouveau nom de rue
suite à une reconfiguration des rues)
Montréal (Québec)
H4H 1M8
Dossier : 3838-786

2 Restaurants pour vendre
dont 1 sur terrasse
(Conforme).

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE lesdits documents soient reçus pour information et déposés aux archives et qu'un suivi soit assuré dans le meilleur délai si cela le nécessite.

60.01 1142678011

CA14 210296

Dépôt des comptes rendus des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 février, 11 mars, 8 avril et 13 mai 2014. (1144637003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE recevoir pour information le dépôt des comptes rendus des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 février, 11 mars, 8 avril et 13 mai 2014.

60.02 1144637003

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est tenue concernant les sujets à l'ordre du jour. Dix personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21 h 35.

70.02

JEAN_FRANCOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

CAROLINE FISETTE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT